



CONSTRUIRE LE FUTUR

LES ECHOS DE LA DGI

Accord APLD : la CFE-CGC signe !

L'accord APLD a été signé et est rentré en vigueur le 1er janvier 2021 :

- Il est applicable pendant **2 ans** maximum,
- il permet aux salariés placés en activité partielle, de recevoir une indemnité correspondant à 70 % de la rémunération brute, soit environ **84 %** de la rémunération nette,
- le taux individuel d'inactivité sera au maximum de **50 %** sur les 6 premiers mois et de **40 %** ensuite (soit une moyenne maximale de 42 % sur les 24 mois).

Notre signature s'est accompagnée d'une lettre de réserve portant sur les points suivants :

- Demande de mise en place d'un compteur de suivi individuel du taux d'activité,
- respect de l'aménagement du temps de travail, notamment pour les délais de prévenance,
- assurance que la charge de travail et les objectifs pour les salariés au forfait jours soient adaptés,
- équité de traitement de l'ensemble des salariés cadres ou non cadres.

Commentaires CFE-CGC :

La signature de cet accord permet de garantir un taux d'activité individuel minimum avec un taux d'indemnisation sécurisé, **sans licenciement économique** et cela jusqu'au 31 décembre 2022

Sans cet accord, la rémunération de l'activité partielle aurait été plafonnée à **60 %** du salaire brut.

Avenant à l'Accord Prévoyance (incapacité, invalidité et décès) :

Cet avenant a été négocié dans le cadre de la mise en place de l'Activité Partielle Longue Durée.

Il permet le maintien des prestations sur la base d'un salaire de référence reconstitué comme si le salarié n'avait pas été en activité partielle.

Commentaires CFE-CGC :

La majorité du coût, plusieurs millions d'€, est supportée par l'entreprise.

Le coût pour le salarié sera d'environ 1€/mois pour conserver la même couverture prévoyance.

>> Retrouvez notre document « **APLD-Prévoyance** » en pièces jointes du mailing

Accord Handicap :

La période actuelle ne fait pas oublier que l'activité continue et qu'il est important de veiller au bien-être et au respect de chacun. C'est dans ce sens que la CFE-CGC s'est attachée à négocier ce nouvel accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap pour la période 2021-2023.

Commentaires CFE-CGC :

La négociation fut difficile, la direction souhaitant repartir sur un tout nouvel accord.

Néanmoins, nous avons réussi à obtenir un renforcement des dispositifs d'accueil, d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Nous avons également obtenu pour les parents d'enfants en situation de handicap (invalidité égale ou supérieure à 80 %) la possibilité de recourir à un temps partiel parental et de bénéficier d'une priorité pour les congés annuels.

La CFE-CGC pourra, sur demande des salariés concernés, les représenter lors des comités pluridisciplinaires qui traitent de l'arbitrage des dossiers d'aide.

Prolongation de la validité des billets médaille :

La Direction d'Air France a accepté de prolonger la validité des billets médaille selon les conditions suivantes :

- Ajout d'un an de validité à l'ensemble des billets médaille venant à échéance en juin 2021, soit une échéance reportée à juin 2022.
- Ajout d'un an de validité à l'ensemble des billets médaille venant à échéance en janvier 2022, soit une échéance reportée à janvier 2023.

Commentaires CFE-CGC :

Suite aux nombreuses sollicitations sur le sujet, nous nous réjouissons de cette réponse favorable.

Cette mesure exceptionnelle concerne les billets médaille et non les autres facilités de transport. Ainsi, les quotas de billets des exercices précédents non utilisés ne sont pas concernés.

Information Projet A220

Air France a commandé 60 appareils, les 6 premiers A220-300 arriveront entre septembre et décembre 2021. Les autres livraisons s'étalant jusqu'à fin 2025.

Commentaires CFE-CGC :

Avion de nouvelle génération, avec une philosophie constructeur différente des Airbus et Boeing : moins de temps d'immobilisation, un espacement des visites de maintenance entraînant mécaniquement une réduction des coûts mais aussi une forte baisse de la main-d'œuvre nécessaire.

La mise en service de cet avion représente un financement de 11,2 M€ sur la période 2021-2023, ce qui démontre également l'engagement et la volonté d'Air France d'investir dans ce projet essentiel pour notre avenir.

>> Retrouvez notre document « **PROJET A220** » en pièces jointes du mailing

Résultats des Elections Mutuelle :

Les élections à l'Assemblée Générale de la Mutuelle ont lieu tous les 5 ans, avec en 2021, un total de 98 postes à pourvoir. Le dépouillement a eu lieu le jeudi 7 janvier dernier.

Nos 2 listes **ALLIANCE MUTUELLE** (collectifs et individuels) ont réalisé une belle performance :
- la CFE CGC gagne 4 élus avec au total 10 délégués.

Commentaires CFE-CGC :

Avec 10 sièges à l'Assemblée Générale, soyez assurés que vos élus CFE-CGC vont poursuivre le travail pour que notre Mutuelle reste une mutuelle solidaire, tout en demeurant performante avec plus de 90% de vos cotisations redistribuées en prestations de santé.

Merci à toutes et tous pour votre engagement à nos côtés !

>> Retrouvez notre document « **Résultats Elections_2021** » en pièces jointes du mailing



L'équipe CFE-CGC de la DGI
Vos remontées sont essentielles,
cfecgc.dgiory@gmail.com

<http://www.cfecgcaf.org>